



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :

ACTIONS DE FORMATION

LIVRET D'ACCUEIL 2022

VERSION 7– 26/05/2022



Bonjour,

Vous êtes sur le point de débiter votre formation avec Emmanuelle Soulier Formation.

Que vous soyez **Professionnels de Santé dans le domaine médical ou paramédical, retraités, étudiants, salariés, chef d'entreprise ou autoentrepreneur** et que vous souhaitez vous former à titre individuel ou professionnel **dans le cadre :**

- d'acquisition, de consolidation ou de perfectionnement des connaissances, d'Évaluation de vos Pratiques Professionnelles, et de la gestion des risques inhérente à votre profession
- ou d'acquisition de compétences liées à l'exercice de la fonction de chef d'entreprise, concourant au démarrage, à la mise en œuvre et au développement du projet de création ou de reprise d'une entreprise et à la pérennisation de son activité :

Bienvenue dans votre formation !

Les formations d'Emmanuelle Soulier Formation demandent un investissement important, c'est pourquoi nous souhaitons vous accompagner au mieux tout au long de votre formation.

BREF DESCRIPTIF DE VOTRE OFFRE DE FORMATION

Passez à l'action et formez-vous dès aujourd'hui.

Emmanuelle Soulier Formation

SOMMAIRE

INFORMATIONS PRATIQUES.....	4
INFORMATIONS LEGALES.....	4
PROGRAMME DE FORMATION.....	5
FORMATION 1.....	5-6
FORMATION 2	7-8
FORMATION 3.....	9-10
FORMATION 4	11-12
RESSOURCES ET SERVICES NUMERIQUES.....	13
DESCRIPTION DU MATERIEL.....	13
ASSISTANCE ET AIDE PEDAGOGIQUE.....	13
DOCUMENTS UTILES.....	13
CV FORMATRICE-NOM DE LA FORMATRICE.....	14-16
FICHE FORMATRICE 1.....	17-18-19
FICHE FORMATRICE 2.....	20-21
CHARTRE DE QUALITE-NOS ENGAGEMENTS.....	22
ENGAGEMENTS DEONTOLOGIQUES.....	23-24
REGLEMENT INTERIEUR.....	25-30
POLITIQUE DE GESTION DE CONFLITS D'INTERETS.....	31-32-33

INFORMATIONS PRATIQUES DE L'ORGANISME DE FORMATION

Informations légales :

Siret : 44041044700062

Numéro de déclaration d'activité enregistré sous le n° 76341078434 cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Adresse administrative : 65 rue de la Garriguette 34130 Saint-Aunès

Adresse mail : emmanuellesoulierformation@gmail.com

Téléphone : 0630564552

L'organisme de formation est joignable par mail et par téléphone du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00

Les CGV, les CGU, le RI et la politique de gestion des conflits d'intérêts sont disponibles sur le site internet www.emmanuellesoulierformation.com dans l'onglet « Documents légaux »

➤ LIEU DE LA FORMATION EN PRESENTIEL: « Le Clos de l'Aube Rouge »

115 Avenue de l'Aube Rouge, 34170 Castelnau-le-Lez

-L'accueil se fera sur place par Emmanuelle Soulier le jour de la formation dès 8h30

Accès :

-**Train** : Gare la plus proche : Gare de Saint-Aunès

-**Voiture** : Accès autoroute sortie Baillargues

-**Parking** : Places de parking et places pour Handicapés devant le bâtiment

-**Hôtels à proximité** :

-Formule 1 – Kyriad

-**Restaurants à proximité** :

-Courte paille, Le comptoir du Pioch...

➤ LIEU DE LA FORMATION EN LIGNE :

Au domicile du stagiaire

➤ FORMATION INTRA ENTREPRISE

Le règlement intérieur de l'entreprise est applicable concernant les mesures de santé et de sécurité.



PROGRAMME DE FORMATION

FORMATION 1 : « Savoir traiter les scapulalgies par la sphère cervico-maxillaire »

FORMATION EN PRESENTIEL OU CLASSE VIRTUELLE POSSIBLE

Objectifs opérationnels : Acquérir les capacités de prendre en charge les scapulalgies chroniques et récidivantes , d'utiliser un algorithme décisionnel au niveau de la sphère cervicale et des épaules, puis d'appliquer le traitement spécifique et adapté. Savoir Évaluer sa Pratique Professionnelle et maîtriser la gestion des risques propre à ses techniques

Prérequis : Être diplômé d'état en Masso-Kinésithérapie et d'être âgé de 18 ans

Modalité et délai d'accès : Après contact par mail ou par téléphone auprès de l'organisme de formation et validation de l'inscription, le stagiaire recevra en sus du livret d'accueil :

➤ Une convocation composée de :

1. **Date(s) :** ...
2. **Durée :** 7 Heures
3. **Nombre de jours :** 1 jour
4. **Lieu de la formation :** « Le clos de l'Aube Rouge » 115 avenue de l'Aube Rouge

34170 Castelnau-Le-Lez ou possibilité de Classe Virtuelle

➤ Une convention ou un contrat en fonction du statut du stagiaire composé :

- du programme
- du plan de la formation
- du CV du formateur
- de la fiche du formateur
- du règlement intérieur
- du planning de la journée

➤ Un test de positionnement

L'accueil se fera sur place par Emmanuelle Soulier dès 8h30 le jour de la formation.

L'entrée en formation sera effective à partir du 11ème jour ouvré après l'inscription.

Tarif : 665€ TTC par stagiaire

Contact : mail : emmanuellesoulierformation@gmail.com

Contact téléphone : 06.30.56.45.52

Méthode mobilisée : Méthode Amphothérapie et technique McKenzie

Modalité d'évaluation : A l'issue de son inscription, le stagiaire devra remplir et renvoyer un test de positionnement qui lui aura été préalablement envoyé par mail, dont l'objectif est d'évaluer les connaissances et les compétences.

À l'issue de la formation, le stagiaire devra remplir une « évaluation à chaud », une « évaluation des acquis à chaud » et « un questionnaire de satisfaction ».

Dans un délai de 30 jours ouvrés à l'issue de la formation, le stagiaire recevra par mail une « grille d'évaluation à froid » à renvoyer à l'OF.

Modalités de sanction de fin de formation

À l'issue de la formation, l'organisme de formation délivre au stagiaire

- Une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action
- Une feuille d'émargement signée par la stagiaire et contre signée par la formatrice à l'issue de chaque ½ journée de formation
- Un certificat de réalisation

Pour les personnes en situation d'handicap :

Toutes les formations dispensées par Emmanuelle Soulier Formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap et à mobilité réduite.

Lors de l'inscription à nos formations, un questionnaire leur est envoyé afin d'identifier les différentes modalités d'accès à la formation en vue de faciliter le suivi et l'apprentissage de celle-ci.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés : l'AGEPHIP

Mesures sanitaires :

Pour les formations en présentiels, nos stagiaires s'engagent à respecter les gestes barrières, les règles d'hygiène et les recommandations prescrites par les autorités en vigueur.

PROGRAMME DE FORMATION

FORMATION 2 : « Algies dysfonctionnelles récalcitrantes de l'ATM : recherche de l'étiologie et traitement suivant 3 axes (articulaire, musculaire et approche psychosomatique) »

FORMATION EN LIGNE ET ASYNCHRONE : PROGRAMME DPC 99Q52200001

Objectifs opérationnels :

Connaitre et maîtriser l'anatomie et la biomécanique de l'ATM . Avoir un repère précis et reproductible sur lequel s'appuyer pour évaluer l'état initial articulaire, musculaire et psychosomatique de son patient.- Utiliser l'algorithme décisionnel pour trouver l'étiologie et le traitement adapté.- Se mettre en situation professionnelle et mettre en pratique le protocole de soin, comprenant les différents bilans, l'identification de l'étiologie et le traitement de soin adapté.- Objectiver l'efficacité du soin en comparant les résultats des bilans finaux avec les bilans initiaux.

Prérequis:

Être diplômé d'état en Masso-Kinésithérapie et d'être âgé de 18 ans

Modalité et délai d'accès :

Après inscription sur le site "mondpc.com" ou à titre individuel en contactant directement le centre de formation, le masseur-kinesithérapeute recevra le jour du début de la formation, par mail, envoyé par la plateforme de formation, ses mots de passe et identifiant personnel pour accéder à sa formation durant toute la période de la session choisie.

Contact et inscription :

Sur la plateforme de votre compte professionnel de "l'Agence Nationale du DPC", en indiquant vos identifiants et mot de passe personnels, puis taper dans le cadre "référence de l'action" le n°: 99Q52200001

Ou à titre individuel en contactant directement le centre de formation par téléphone ou par mail.

Tarif : 690€ TTC si titre individuel

Indemnisation DPC : 115,5€ TTC par virement bancaire

Contact: mail : emmanuellesoulierformation@gmail.com

Contact téléphone: 06.30.56.45.52

Méthode mobilisée: Celles apprises lors du D.U de maxillo-faciale, du D.U de psychosomatique. Techniques SOHIER et Mkenzie. Techniques douces de recentrage articulaire. Technique de reliance à l'enfant intérieur. Méditation sur l'enfant intérieur

Modalité d'évaluation : Le masseur-kinésithérapeute devra répondre au test de pré-formation, en début de formation, puis au test de post formation, à la fin de sa formation, ainsi qu'à des tests d'évaluation à l'issue de chaque module pour accéder au module de formation suivant.

Modalités de sanction de fin de formation :

À l'issue de la formation, le centre de formation délivre au stagiaire une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action, le titre de la formation, ainsi que le nom et prénom du stagiaire.

Pour les personnes en situation d'handicap :

Toutes les formations dispensées par Emmanuelle Soulier Formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap et à mobilité réduite.

Lors de l'inscription à nos formations, un questionnaire leur est envoyé afin d'identifier les différentes modalités d'accès à la formation en vue de faciliter le suivi et l'apprentissage de celle-ci.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés : l'AGEPHIP

Mesures sanitaires :

Pour les formations en présentielles, nos stagiaires s'engagent à respecter les gestes barrières, les règles d'hygiène et les recommandations prescrites par les autorités en vigueur.

FORMATION 3 : « Créer son entreprise »

FORMATION EN LIGNE ET ASYNCHRONE

Objectifs opérationnels : Acquérir les fondamentaux pour créer son entreprise. Connaître les compétences nécessaires au statut du chef d'entreprise. Connaître et choisir la structure juridique appropriée. Connaître les formalités administratives et juridiques inhérentes à l'enregistrement de son entreprise.

Prérequis : Particulier, Salarié, Entrepreneur en devenir sachant lire, écrire, entendre, parler et comprendre le français et être majeur.

Modalité de déroulement et délai d'accès : Après contact par mail, par téléphone ou par le compte CPF auprès de l'organisme de formation et après validation de l'inscription, le stagiaire recevra par mail, envoyé par l'organisme de formation en sus du livret d'accueil :

- Une convocation composée de :
 1. **Libellé de la formation :** « Créer son entreprise »
 2. **Date(s) :** A déterminer avec l'organisme de formation
 3. **Durée :** 7heures
 4. **Nombre de jours :** A déterminer avec l'organisme de formation
 5. **Lieu de la formation :** Au domicile du stagiaire
 6. **Une notification** avec le descriptif des documents inclus dans le contrat joint
- Un contrat composé :
 - du programme
 - du plan de la formation
 - du CV du formateur
 - de la fiche du formateur
 - et du règlement intérieur
- Un test de positionnement
- Une attestation sur l'honneur CPF à retourner remplie et signée

L'entrée en formation sera effective à partir du 11ème jour ouvré après l'inscription

Puis le jour du début de la formation, le stagiaire recevra un mail de la part de la plateforme de formation avec son mot de passe et identifiant lui permettant alors d'accéder à la formation.



Tarif : 1400€ TTC par stagiaire

Contact : mail : emmanuellesoulierformation@gmail.com

Contact téléphone : 06.30.56.45.52

Méthode mobilisée : Méthode SWOT

Modalité d'évaluation :

Le jour de l'inscription le stagiaire recevra un test de positionnement à remplir et à renvoyer. Avant le début de la formation, le stagiaire devra remplir une attestation sur l'honneur, si inscription CPF.

À l'issue de la formation, le stagiaire devra remplir une « évaluation des acquis à chaud » et « un questionnaire de satisfaction », ainsi qu'une « évaluation à chaud » envoyée par mail.

Dans un délai de 30 jours ouvrés à l'issue de la formation, le stagiaire recevra par mail une « grille à froid » à remplir et à retourner à l'organisme de formation.

Modalités de sanction :

À l'issue de la formation, l'organisme de formation délivre au stagiaire

- Une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action
- Une attestation d'assiduité composée des logs de connexion
- Un certificat de réalisation

Pour les personnes en situation d'handicap :

Toutes les formations dispensées par Emmanuelle Soulier Formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap et à mobilité réduite.

Lors de l'inscription à nos formations, un questionnaire leur est envoyé afin d'identifier les différentes modalités d'accès à la formation en vue de faciliter le suivi et l'apprentissage de celle-ci.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés : l'AGEPHIP

Mesures sanitaires :

Pour les formations en présentielles, nos stagiaires s'engagent à respecter les gestes barrières, les règles d'hygiène et les recommandations prescrites par les autorités en vigueur

FORMATION4 : "Comment créer et développer son entreprise"

FORMATION EN LIGNE ET ASYNCHRONE

Objectifs opérationnels : La formation a pour objectif d'acquérir les fondamentaux pour créer et développer son entreprise en sachant évaluer la faisabilité et la viabilité de son projet. Ainsi que d'être capable de mettre en place des stratégies diverses pour trouver des clients et de pérenniser son activité professionnelle.

Prérequis : Particulier, Salarié, Entrepreneur en devenir sachant lire, écrire, entendre, parler et comprendre le français et être majeur.

Modalité de déroulement et délai d'accès : Après contact par mail, par téléphone ou par le compte CPF auprès de l'organisme de formation et après validation de l'inscription, le stagiaire recevra par mail, envoyé par l'organisme de formation en sus du livret d'accueil :

- Une convocation composée de :
 1. **Libellé de la formation :** « Comment créer et développer son entreprise »
 2. **Date(s) :** A déterminer avec l'organisme de formation
 3. **Durée :** 8 heures
 4. **Nombre de jours :** A déterminer avec l'organisme de formation
 5. **Lieu de la formation :** Au domicile du stagiaire
 6. **Une notification** avec le descriptif des documents inclus dans le contrat joint
- Un contrat composé :
 - du programme
 - du plan de la formation
 - du CV du formateur
 - de la fiche du formateur
 - et du règlement intérieur
- Un test de positionnement
- Une attestation sur l'honneur CPF à retourner remplie et signée

L'entrée en formation sera effective à partir du 11ème jour ouvré après l'inscription

Puis le jour du début de la formation, le stagiaire recevra un mail de la part de la plateforme de formation avec son mot de passe et identifiant lui permettant alors d'accéder à la formation.



Tarif : 1997€ TTC par stagiaire

Contact : mail : emmanuellesoulierformation@gmail.com

Contact téléphone : 06.30.56.45.52

Méthode mobilisée : Méthode SWOT et KPI

Modalité d'évaluation :

Le jour de l'inscription le stagiaire recevra un test de positionnement à remplir et à renvoyer. Avant le début de la formation, le stagiaire devra remplir une attestation sur l'honneur, si inscription CPF.

À l'issue de la formation, le stagiaire devra remplir une « évaluation des acquis à chaud » et « un questionnaire de satisfaction », ainsi qu'une « évaluation à chaud » envoyée par mail.

Dans un délai de 30 jours ouvrés à l'issue de la formation, le stagiaire recevra par mail une « grille à froid » à remplir et à retourner à l'organisme de formation.

Modalités de sanction :

À l'issue de la formation, l'organisme de formation délivre au stagiaire

- Une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action
- Une attestation d'assiduité composée des logs de connexion
- Un certificat de réalisation

Pour les personnes en situation d'handicap :

Toutes les formations dispensées par Emmanuelle Soulier Formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap et à mobilité réduite.

Lors de l'inscription à nos formations, un questionnaire leur est envoyé afin d'identifier les différentes modalités d'accès à la formation en vue de faciliter le suivi et l'apprentissage de celle-ci.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés : l'AGEPHIP

Mesures sanitaires :

Pour les formations en présentielle, nos stagiaires s'engagent à respecter les gestes barrières, les règles d'hygiène et les recommandations prescrites par les autorités en vigueur

RESSOURCES ET SERVICES NUMERIQUES

DESCRIPTION DU MATERIEL

Description du matériel de formation en présentiel :

- Support pédagogique de formation remis à l'ensemble des participants ou mis sur la clé USB du stagiaire selon sa préférence
- Vidéo-projecteur
- Ordinateur et power point avec slide
- Tableau paperboard
- Vidéos, slides et PDF

ASSISTANCE ET AIDE PEDAGOGIQUE

Le formateur s'engage à accompagner les stagiaires par sa qualité de présence, d'écoute et de compétences mises à leur service. Ses compétences sont réactualisées chaque année.

Coordonnées de contact :

Mail : emmanuellesoulierformation@gmail.com

Tél : 06.30.56.45.52

CV DE LA FORMATRICE



Emmanuelle Soulier

Formatrice professionnelle
Référente administrative, pédagogique et handicap
Masseur-kinésithérapeute D.E
65 rue de la garriguette 34130 Saint-Aunès, France
Mail : emmanuellesoulierformation@gmail.com
Téléphone : 06.30.56.45.52

Expériences professionnelles

- **DE 1999 À 2001, ÉLÈVE KINÉ.**
Apprentissage des bases ostéo-articulaires, musculaires, biomécaniques, psychologique, physiologiques et pathologiques du corps humain dans son ensemble, ainsi que des techniques de rééducation passives et actives, à l'école et en stage aux C.H.U de Montpellier.
- **DE 2001 À 2021, MASSEUR-KINESITHÉRAPEUTE LIBÉRAL.**
Soins prodigués en cabinet ou à domicile, depuis maintenant 20 ans, sur une large patientèle axée principalement sur des problématiques rhumatologiques, psychologique, stomatologiques et pneumologiques.
- **DE 2006 À 2013, CHARGÉE D'ENSEIGNEMENT PRATIQUES À L'IUFM (INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINESITHÉRAPIE) AUX ÉTUDIANTS DE 3^{ÈME} ANNÉE.**
Transmission de mes compétences (savoir-faire), de mes connaissances (savoir) et du comportement (savoir-être) des techniques manuelles douces de recentrage articulaire. Développement de mes compétences pédagogiques.
- **EN 2016, MEMBRE DE JURY POUR LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE DES ÉLÈVES DE 3^{ÈME} ANNÉE DE L'IUFM .**
Développement de mes compétences de travail en équipe avec les autres membres du jury.



Formation universitaire

1995 : Bac Scientifique

2001 : Diplôme de masseur-kinésithérapeute

2011 : Diplôme Universitaire de maxillo-facial

2014/2015 et 2018 : 1ère et 2ème années du Diplôme Universitaire en psychosomatique et thérapie de relaxation et psychothérapie à médiation corporelle



Formations professionnelles continues

Autres certificats de présence :

- 2001 : Institut Mckenzie, « Diagnostic et thérapie mécanique » Partie A
- 2002 : Institut Mckenzie France, « Rachis cervical et dorsal » Partie B
- 2008 : Du 8 au 15 mars, « Thérapie-manuelle-ostéopathie, « Cervicalgies! et ADAM »
- 2008 : Du 9 au 17 novembre : Thérapie-manuelle-ostéopathie, «! Amphothérapie »
- 2010 : Congrès sur la pathologie de l'épaule
- 2011 : Reprogrammation Posturale Globale, axée sur les mâchoires
- 2012 : Méthode Moneyron
- 2013 : Éducation thérapeutique du patient, prise en charge globale du patient -DPC-
- 2013 : Formation en soins énergétiques Niveau 1 et 2 par le Dr Luc Bodin
- 2014 : Amphothérapie, « le rachis cervical et ATM »
- 2015 : Journée de formation en psychopathologie, « Mécanismes de! défense »
- 2016 : L'hypnose en kinésithérapie -DPC-
- 2016 : Formation pour les chefs d'entreprises, « Exposer, argumenter,! convaincre »
- 2017 : « Médecine du sens » formation donnée par le Dr Olivier Soulier
- 2018 : Certificat de psychogestionnel, formation sur « L'enfant intérieur »
- 2018 : Accompagnement du patient en situation de sevrage tabagique - DPC-
- 2018 : Gestion du temps -DPC-
- 2018 : « Amour et guérison » formation donnée par le Dr Olivier Soulier
- 2018 : Amphothérapie, le rachis cervical « Hernies discales et! radiculalgies »
- 2019 : Amphothérapie : « Les algies coxo pelviennes »
- 2019 : Médecine symbolique Niveaux 1 et 2
- 2019 : Kinésithérapeute et coiffe des rotateurs dégénératives -DPC-
- 2020 : « Parentalité bienveillante » formation donnée par Isabelle Filliozat
- 2020 : Formation : « Au nom du corps » de Caroline Gauthier
- 2020 : Amphothérapie : « Les membres inférieurs »
- 2020 : Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 76341078434! auprès du Préfet de région Occitanie
- 2021 : Référencement DATADOCK Identifiant n°0085 503
- 2021 : Certification QUALIOP! Accréditation n° 5-0616
- 2021 : Formation en parapsychologie appliquée
- 2021 : Violence et maltraitance faites aux femmes : repérage et conduite! à tenir -OGDPC-
- 2021 : Amélioration de la prise en charge de la douleur -DPC- Ω



Compétences professionnelles acquises :

- M'inscrire dans un processus d'amélioration continue tant dans la sphère individuelle en ma qualité de Professionnel de Santé, qu'en tant qu'organisme de formation certifié QUALIOPI.
- Maintenir et développer mes compétences et expertises professionnelles par le choix des organismes formateurs et des intervenants spécialisés concernant les formations continues sélectionnées.
- Savoir auto-évaluer ma pratique professionnelle et la faire évaluer lors de supervisions adaptées afin de m'inscrire dans un processus d'Amélioration de Pratique Professionnelle (APP).
- Savoir Identifier, évaluer et prévenir les risques relatifs à ma profession et le transmettre à mes stagiaires.
- Appliquer les algorithmes décisionnels lors de recherches d'étiologies.
- Transmettre mes savoirs, « savoirs faire » et « savoir être » autant sous la forme de formation en ligne asynchrone, qu'en Classe Virtuelle, ou en présentiel.



FICHE FORMATRICE 1

« Savoir traiter les scapalgies par la sphère cervico-maxillaire »

EMMANUELLE SOULIER

REFERENTE ADMINISTRATIVE PEDAGOGIQUE ET HANDICAP

MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE D.E

65 RUE DE LA GARRIGUETTE 34130 SAINT-AUNÈS

MAIL: EMMANUELLESOULIERFORMATION@GMAIL.COM

TÉLÉPHONE: 06.30.56.45.52



- En 1995 après un bac Scientifique, Emmanuelle Soulier inspirée par sa lignée familiale, décida de passer le concours national de masseur-kinésithérapeute en 1999 qu'elle réussit du 1er coup. Elle intègre donc l'école de MKDE pour une durée de 3 ans.
- Elle obtient donc son diplôme d'état de Masseur-Kinésithérapeute diplômé en 2001.
Elle constate lors de son stage d'été au service de rhumatologie du C.H.U de Montpellier que malgré la mise en pratique des techniques de rééducation du rachis cervical et des épaules apprises en cours lors de ses 3 années de formation, une certaine population de patients ne sont pas améliorés par ces protocoles « classiques », et, de fait, souffrent énormément. De par son ambition professionnelle d'aider au mieux ses patients, elle s'engagera à partir de ces cas cliniques, à trouver un protocole innovant permettant de les soulager.
- Parallèlement, encore étudiante en 3^{ème} année, elle passe et obtient le diplôme de McKenzie Partie A, qui lui permettra en 2002, alors qu'elle travaille déjà en tant que Masseur-Kinésithérapeute libéral, de passer l'examen attestant sa réussite à la « Partie B » intitulé : « Diagnostic et thérapie mécanique le rachis cervical et dorsal ». Ce nouveau diplôme lui permet d'acquérir de nouvelles compétences, mais pas encore suffisantes pour aider pleinement ses nouveaux patients.
- De 2006 à 2013, Emmanuelle intervient à l'IUFM (Institut en formation de Masso-kinésithérapeute de Montpellier) en tant que chargée de travaux pratiques aux étudiants de 3^{ème} année. Elle se découvre de nombreuses compétences pédagogiques qu'elle développe et un réel talent et plaisir à la transmission.

- En 2008 du 8 au 15 mars, puis du 9 au 17 novembre, essayant par tous les moyens qui lui sont proposés de trouver une solution aux douleurs cervicales et d'épaules récalcitrantes de certains de ses patients, Emmanuelle va suivre deux formations intensives, en thérapie-manuelle-ostéopathique en techniques douces non forcées sur le thème de cervicalgies et A.D.A.M. Ces formations lui permettent de valider le lien entre les douleurs cervicales et des mâchoires. Ce qui lui permet, pour la 1^{ère} fois, de permettre à ses patients d'avoir moins mal à leurs cervicales, en travaillant au niveau de leurs mâchoires. Mais, ce nouveau traitement n'améliore pas leurs scapulalgies. Son but thérapeutique n'étant donc pas complètement atteint, sa détermination à se former à d'autres compétences professionnelles s'accroît.
- En 2010 Emmanuelle participe à la journée organisée sur la « pathologie de l'épaule » qui lui permet de renforcer ses connaissances sur l'épaule en elle-même. Mais ne lui permet toujours pas de trouver des techniques libératrices pour cette fameuse catégorie de patients.
- En 2011 elle se forme en Reprogrammation Posturale Globale, axée sur les mâchoires, qui va lui faire découvrir l'importance de l'impact des mâchoires sur l'équilibre postural. Et bien que cette formation n'améliore pas significativement les douleurs chroniques des scapulalgies de certains de ses patients, cette formation sera le tremplin pour l'inciter à s'inscrire au Diplôme Universitaire de Maxillo-facial, très renommé, à Montpellier.
- En 2011, elle obtient son Diplôme Universitaire en maxillo facial. Ce D.U est l'opportunité pour Emmanuelle d'être reconnue par les membres du jury évaluant à la fin du cycle d'enseignement son mémoire nommé : « Scapulalgies et A.T.M sont-elles liées ? ». En effet, ce mémoire très innovant pour l'époque, il est important de rappeler que lors de ses recherches dans la littérature scientifique, aucune publication n'avait encore été faite sur ce sujet en 2011, lui vaudra les félicitations du jury, et surtout, lui permettra de trouver et d'utiliser des techniques manuelles de soin, qui, associées à toutes ses autres techniques apprises les 10 dernières années, lui permette enfin, de permettre aux patients souffrant de scapulalgies chroniques et douloureuses, de retrouver leurs amplitudes et leurs indolences ! Emmanuelle perçoit bien l'importance de savoir « manager » son patient, afin de consolider son état. Elle se formera en 2013 à un nouveau domaine de compétence nommé : « Education Thérapeutique du Patient »
- En 2013 elle se forme en Education Thérapeutique du Patient, qui lui permet d'acquérir de nouveaux outils pour répondre justement à son besoin d'aider le patient à être pleinement acteur de sa prise en charge thérapeutique. Cette

formation lui permettra d'observer chez ses patients, une consolidation en amplitude et indolence de leurs scapulalgies sur le long terme !

- En 2014 elle continue de se former en Amphothérapie « cervical et ATM », suivi en 2018 par la Formation en Amphothérapie sur les « Hernies discales et radiculalgies », en 2019 : « Agies coxo pelviennes » et en 2020 : « Les membres inférieurs » qui vont lui permettre de renforcer et de préciser son geste thérapeutique ainsi que d'affiner sa capacité de synthèse pour trouver au plus vite l'étiologie de la problématique.
- En novembre 2020 elle décide de s'ouvrir à la formation en ligne en obtenant son numéro d'activité, et en janvier 2021, son organisme de formation est référencé DATADOCK et en octobre 2021, certifié QUALIOPI.
- Aujourd'hui, en 2021, après bientôt plus de 20 ans de recherches dans la sphère professionnelle afin de répondre à son engagement personnel vis-à-vis de cette catégorie de patients qu'aucune technique ne soulageait, Emmanuelle partage depuis maintenant bientôt 10 ans, la synthèse de toutes ses compétences acquises au fil des décennies et la précision ajustée de son geste thérapeutique avec ses patients, au sein même de son cabinet libéral.

Forte de ce recul de résultats objectivés cliniquement, Emmanuelle Soulier souhaite maintenant former les professionnels médicaux et paramédicaux afin qu'eux aussi puissent faire bénéficier leurs patients de cette synthèse d'expertises et de compétences.

Emmanuelle souhaite également développer ses soins par une approche psychosomatique. Elle s'est d'ailleurs inscrite pour le 10/10/2021 à une formation sur les violences faites aux femmes dans le cadre de son OGDPC.

Compétances professionnelles acquises :

- Faire des bilans initiaux et finaux du rachis cervical, des maxillaires et des épaules.
- Prendre en charge des patients souffrant de troubles de la statique, d'ATM, de cervicalgies ou de scapulalgies
- Trouver et traiter l'étiologie des scapulalgies chroniques en ouvrant le champ d'investigation au niveau cervical et maxillaire.
- Adapter la posture professionnelle pour faire adhérer le patient à sa prise en charge thérapeutique afin qu'il puisse devenir acteur de la consolidation de son état.
- Compétence pédagogique face à un groupe



FICHE FORMATRICE 2

« Comment créer et développer son entreprise en profession libérale »

Emmanuelle Soulier

Formatrice professionnelle
Référente administrative, pédagogique et handicap
Masseur-kinésithérapeute D.E
65 rue de la garriguette 34130 Saint-Aunès, France
Mail : emmanuellesoulierformation@gmail.com
Téléphone : 06.30.56.45.52



- En 1995 après un bac Scientifique, Emmanuelle Soulier inspirée par sa lignée familiale, décida de passer le concours national de masseur-kinésithérapeute en 1999 qu'elle réussit du 1er coup. Elle intègre donc l'IFMK (Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie) pour une durée de 3 ans.
- Elle obtient alors son diplôme d'état de Masseur-Kinésithérapeute en juin 2001.
- A l'issue de l'obtention de son diplôme et ce pendant plus de 15 ans, elle effectue des remplacements dans plusieurs cabinets de kinésithérapie. Elle découvre les différentes étapes à mettre en place pour créer, développer et pérenniser une entreprise en profession libérale.
- En novembre 2020 elle décide de s'ouvrir à la formation en ligne en obtenant son numéro d'activité, et en janvier 2021, son organisme de formation est référencé DATADOCK . En effet, Emmanuelle Soulier souhaite offrir des formations de qualité avec une potentielle prise en charge par les organismes financeurs nationaux.
- Le 18 octobre 2021, son organisme de formation est certifié Qualiopi, ce qui induit qu'il s'inscrit à présent dans un processus d'amélioration et d'évolution continue et que son organisme de formation est aujourd'hui certifié par l'état français.

- A l'heure actuelle, Emmanuelle Soulier a pour objectif de transmettre ses connaissances et compétences acquises durant ces 15 années d'activité professionnelle aux personnes en reconversion professionnelles et/ou en création d'entreprise.

Compétences professionnelles acquises dans l'entrepreneuriat en profession libérale :

Connaître, appliquer et transmettre :

- les fondamentaux de la création d'entreprise
- les stratégies de développement de l'entreprise
- et les stratégies de la pérennisation de l'entreprise

Compétences pédagogiques :

- capacité de maintenir l'attention et la motivation tout au long de la formation
- élocution claire et adaptée
- emploi d'un vocabulaire accessible
- mise à disposition de supports divers slides et PDF
- analyse et synthèse des données transmises de façon graduelles
- compréhension et intégration au fur et à mesure de l'évolution du niveau de difficulté
- communication aisée
- accessibilité et disponibilité de répondre aux différentes questions du ou des stagiaires

CHARTRE QUALITE – NOS ENGAGEMENTS

Planification et détermination des besoins d'apprentissage

1. Proposer des parcours individualisés
2. Évaluer le niveau de connaissance à l'entrée en formation.
3. Définir des objectifs de formation personnalisés
4. Attester des acquis en fin de formation

Conception des formations et des prestations d'accompagnement

1. Respect du cahier des charges
2. Fournir un livret d'accueil
3. Fournir un programme et un calendrier détaillé de la formation
4. Fournir des supports de formation de qualité, pédagogiques, en format papier ou numérique
5. Évaluer l'acquisition des compétences par la réalisation de QCM
6. Fournir une assistance pédagogique adaptée au type de formation-FOAD, présentiel ou mixte.
7. Prise en charge des conflits d'intérêts avec le concepteur/intervenant des actions de formation.

Mesure de la satisfaction des clients (donneurs d'ordre, financeurs et apprenants)

1. Évaluer la satisfaction des stagiaires concernant : la qualité d'animation du formateur et des supports de formation, le respect des objectifs et du programme, l'évaluation de l'acquisition de connaissance, les modalités logistiques et d'accueil de la formation, suggestions d'axes d'amélioration...
2. Évaluer l'efficacité de la formation : attentes satisfaites ou non, possibilité ou non de mettre en application.

Amélioration continue

1. Prise en compte des évaluations et des suggestions des stagiaires et entreprises clientes
2. Pour l'amélioration continue : étude des échecs, abandons, insatisfactions.
3. Formation continue des formateurs
4. Mise en place d'une CV-thèque

Je soussigné Emmanuelle Soulier m'engage à respecter le présent engagement qualité et à le communiquer à toute personne en faisant la demande.

ENGAGEMENTS DEONTOLOGIQUES

Déontologie et éthique professionnelle

1. Respect de la personne, des valeurs humaines et du principe de neutralité
2. Respect du principe de non-discrimination
3. Respect des valeurs et usages de la profession de formateur
4. Respect du principe de confidentialité professionnelle
5. Respect de la législation en vigueur
6. Communication de la charte de déontologie

Relation avec les clients

1. Établir et signer un contrat ou une convention, préalablement à toute prestation de formation, précisant clairement les objectifs de la formation, les modalités de prestations et les rémunérations prévues, ainsi que les conditions d'intervention en cas de sous-traitance ou cotraitance.
2. Proposer des prestations en cohérence avec ses compétences et sa disponibilité.
3. Respecter les conditions contractuelles.
4. Fournir préalablement les renseignements exacts sur sa formation, ses compétences professionnelles et ses spécialisations (CV du formateur).
5. Exercer la prestation dans l'intérêt commun du stagiaire, en mettant en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs contractualisés.
6. Informer, dans les meilleurs délais, son stagiaire de tout élément risquant d'entraver l'atteinte des objectifs pédagogiques ou le bon déroulement des actions de formation.
7. Respecter du principe de neutralité et de confidentialité des informations concernant le stagiaire.
8. Mettre tout en œuvre, dans la mesure du raisonnable et du possible, pour garantir la satisfaction du stagiaire.
9. Rester neutre par rapport aux jeux d'influence chez son stagiaire et n'exprimer aucun jugement sur son stagiaire auprès des bénéficiaires des actions.
10. Respecter la confidentialité des informations concernant son stagiaire.
11. Respecter la culture du stagiaire.

Relations avec les stagiaires

1. Inscrire ses actions de formation et de conseil dans le respect des critères de qualité émis par la profession et l'État

2. Garantir aux stagiaires la confidentialité absolue des propos tenus, écrits ou comportements, sauf s'ils présentent des risques pour l'action.
3. Garantir une posture professionnelle et du respect des principes d'éthique professionnelle
4. S'interdire tout abus d'autorité ou de pouvoir lié à sa position et ne pas subordonner l'intérêt de ses stagiaires à ses propres intérêts.
5. Ne pas outrepasser son rôle et se garder de toute dérive d'ordre psychologique ou à prétention thérapeutique.
6. S'interdire tout prosélytisme, approche sectaire et manipulation mentale.

Respect du cadre légal et réglementaire

1. Connaître et appliquer les lois et règlements pour les actions de formation professionnelle continue, et se tenir informé de leur évolution.
2. Être en règle avec toute obligation légale et fiscale.
3. N'accepter aucune rémunération illicite.
4. Citer ses sources et respecter la propriété intellectuelle.
5. Connaître et appliquer les règles en vigueur dans sa profession.
6. Prise en charge des conflits d'intérêts avec le concepteur/intervenant des actions de formation.

Je soussigné Emmanuelle Soulier m'engage à respecter le présent engagement déontologique et à le communiquer à toute personne en faisant la demande

Emmanuelle Soulier

REGLEMENT INTERIEUR

I – Préambule

Emmanuelle Soulier Formation est un organisme de formation professionnelle indépendant, domicilié au **65 rue de la Garriguette 34130 Saint-Aunès**. Numéro de déclaration d'activité enregistré sous le n° 76341078434 cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Le présent Règlement intérieur a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux différents stages organisés par **Emmanuelle Soulier Formation** dans le but de permettre un fonctionnement régulier des formations proposées.

Définitions :

- **Emmanuelle Soulier Formation** sera dénommée ci-après « organisme de formation » ;
- Les personnes suivant le stage seront dénommées ci-après « stagiaires » ;
- Le directeur de la formation d'Emmanuelle Soulier Formation sera ci-après dénommé « le responsable de l'organisme de formation ».

II - Dispositions générales

Article 1

Conformément aux articles L.6352-3 et suivants et R.6352-1 et suivants du Code de travail, le présent Règlement intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction. Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

III - Champ d'application

Article 2 : Personnes concernées

Le présent Règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par **Emmanuelle Soulier Formation**, et ce, pour toute la durée de la formation suivie.

Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par **Emmanuelle Soulier Formation** et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Article 3 : Lieu de la formation selon les modalités de la formation choisie

En présentiel : La formation aura lieu au « Clos de l'Aube Rouge » 115 Avenue de l'Aube Rouge 34170 Castelnau-le-Lez.

En ligne : Au domicile du stagiaire

Les dispositions du présent Règlement sont à disposition sur le site internet www.emmanuellesoulierformation.com et sur le lieu de formation cité ci-dessus

En entreprise : Le règlement intérieur de l'entreprise est applicable concernant les mesures de santé et de sécurité

IV - Hygiène et sécurité pour les formations en présentiel

Article 4 : Règles générales

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect :

- des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation ;
- de toute consigne imposée soit par la direction de l'organisme de formation ou le formateur s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition.

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation. S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation. Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

Toutefois, conformément à l'article R.6352-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Article 5 : Interdiction de fumer

En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les locaux de formation, sauf dans les lieux réservés à cet usage.

Article 6 : Boissons alcoolisées et drogues

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'organisme de formation. Les stagiaires auront accès lors des pauses aux postes de distribution de boissons non alcoolisées.

Article 7 : Lieux de restauration

Le ou les repas ne sont pas pris en charge par **Emmanuelle Soulier Formation**. S'ils le désirent les stagiaires peuvent se restaurer dans le lieu de leur choix.

Article 8 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme.

Conformément aux articles R.6342-1 et suivant du Code du travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'organisme auprès de la caisse de sécurité sociale.

Le responsable de l'organisme de formation entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la caisse de Sécurité sociale compétente.

Article 9 : Consignes d'incendie

Conformément aux articles R.4227-28 et suivant du Code du travail, les consignes d'incendie, et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours, sont affichées dans les locaux de formation de manière à être connues de tous les stagiaires. Le stagiaire doit en prendre connaissance.

En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours. Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit

immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation.

V - Discipline

Article 10 : Horaires de stage

Les horaires de stage sont fixés par **Emmanuelle Soulier Formation** et portés à la connaissance des stagiaires soit par la convocation adressée par voie électronique ou par courrier. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires.

Emmanuelle Soulier formation se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de stage en fonction des nécessités de service. Les stagiaires doivent se conformer aux modifications apportées par **Emmanuelle Soulier Formation** aux horaires d'organisation du stage.

En cas d'absence ou de retard au stage, il est préférable pour le stagiaire d'en avertir soit le formateur, soit le responsable de l'organisme de formation. Par ailleurs, une fiche de présence doit être signée par le stagiaire. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

Article 11 - Absences, retards ou départs anticipés

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier. L'organisme de formation informe immédiatement le financeur (employeur, administration, Fongecif, Région, Pôle emploi,) de cet événement. Tout événement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires. De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, le stagiaire – dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics – s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

Article 11 : Accès au lieu de formation

Sauf autorisation expresse de **Emmanuelle Soulier Formation**, les stagiaires ayant accès au lieu de formation pour suivre leur stage ne peuvent:

- y entrer ou y demeurer à d'autres fins;
- faciliter l'introduction de tierces personnes à l'organisme ;
- procéder, dans ces derniers, à la vente de biens et de services.

Article 12 : Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme, garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations.

Article 13 : Usage du matériel

Sauf autorisation particulière de la direction de l'organisme de formation, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation.

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet.

Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur. Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

À la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

Article 14 : Enregistrements

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Article 15 : Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Article 16 : Formalisme attaché au suivi de la formation

À l'issue de la formation, l'organisme de formation délivre au stagiaire

- une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action
- Un certificat de réalisation
- Une attestation d'assiduité définie par une signature du stagiaire et une contre signature de la formatrice, à l'issue de chaque ½ journée si formation en présentiel
- Une attestation d'assiduité sous forme de logs de connexion si formation asynchrone en ligne

Article 17 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

Emmanuelle Soulier Formation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute natures déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

Article 18 : Sanctions disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent Règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant.

Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- rappel à l'ordre ;
- avertissement écrit par le directeur de l'organisme de formation ou par son représentant ;
- blâme ;
- exclusion temporaire de la formation ;
- exclusion définitive de la formation.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant informe de la sanction prise :

- l'employeur du salarié stagiaire ou l'administration de l'agent stagiaire (NDLR : uniquement quand la formation se réalise sur commande de l'employeur ou de l'administration) ;
- et/ou le financeur du stage.

L'exclusion du stagiaire ne pourra en aucun lieu donner lieu au remboursement des sommes payées pour la formation.

Article 19 : Procédure disciplinaire

a. Information du stagiaire Aucune sanction ne peut être infligée à un stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Toutefois, lorsqu'un agissement, considéré comme fautif, a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, que la procédure ci-après décrite ait été respectée.

b. Convocation pour un entretien

Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il est procédé de la manière suivante :

- il convoque le stagiaire – par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge – en lui indiquant l'objet de la convocation ;
- la convocation indique également la date, l'heure et le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix stagiaire ou salarié de l'organisme de formation

c. Assistance possible pendant l'entretien

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, notamment le délégué du stage. Le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

d. Prononcé de la sanction

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. La sanction fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre recommandée ou remise contre décharge.

VI – Représentation des stagiaires

Article 20 : Représentation des stagiaires

Pour les actions de formation à caractère collectif et dont la durée totale dépasse 500 heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au scrutin uninominal à deux tours, selon les modalités suivantes.

- Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles. Le scrutin a lieu, pendant les heures de la formation, au plus tôt vingt heures et au plus tard quarante heures après le début du stage.
- Le responsable de l'organisme de formation a à sa charge l'organisation du scrutin, dont il assure le bon déroulement. Il adresse un procès-verbal de carence, transmis au préfet de région territorialement compétent, lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée.
- Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer au stage. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection.

Article 21 : Rôle des délégués des stagiaires

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

VII - Pour les personnes en situation d'handicap et mesures sanitaires : COVID 19

Article 22 : Pour les personnes en situation d'handicap

Toutes les formations dispensées par Emmanuelle Soulier Formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap et à mobilité réduite.

Lors de l'inscription à nos formations, un questionnaire leur est envoyé afin d'identifier les différentes modalités d'accès à la formation en vue de faciliter le suivi et l'apprentissage de celle-ci.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés : l'AGEPHIP



Article 23 : Mesures sanitaires : COVID 19

Pour les formations en présentielle, nos stagiaires s'engagent à respecter les gestes barrières et les règles d'hygiène et les recommandations prescrites par les autorités en vigueur.

VIII - Publicité et date d'entrée en vigueur

Article 24 : Publicité

Le présent règlement est présenté à chaque stagiaire avant la session de formation.

Un exemplaire du présent règlement est disponible dans les locaux de formation d'Emmanuelle Soulier Formation.
La date d'entrée en vigueur du présent règlement intérieur est le 18/10/2021 – RI Version 4 - 18/10/2021.

Saint-Aunès le 18/10/2021

POLITIQUE DE GESTION DES CONFLITS D'INTERETS

Suivant l'Arrêté du 14 septembre 2016 relatif aux critères d'enregistrement des organismes ou structures qui souhaitent présenter des actions de développement professionnel continu auprès de l'Agence nationale du développement professionnel continu et à la composition du dossier de présentation des actions :

1. Principes

L'organisme de formation, « Emmanuelle Soulier Formation », s'est dotée d'une politique de gestion des conflits d'intérêts réels, perçus ou potentiels afin de prévenir et d'éviter d'éventuels conflits d'intérêt lors des activités de formation qu'elle assure.

Nous considérons que la qualité des soins et le bien-être des patients doivent primer devant toute tentative d'influence ou d'ingérence susceptible d'altérer la relation thérapeutique ou encore l'intégrité du professionnel.

Nous considérons également qu'un organisme de formation pour professionnel de santé ne doit pas influencer directement ou indirectement le contenu d'une activité de formation sous aucune considération. Cette politique est élaborée à partir des principes de transparence, d'indépendance, d'objectivité, d'équilibre, de rigueur scientifique et d'imputabilité.

2. Définition de liens d'intérêts

La notion de lien d'intérêts recouvre les intérêts ou les activités, passés ou présents, d'ordre patrimonial, professionnel ou familial, de la personne en relation avec l'objet de la mission qui lui est confiée.

3. Prévention des liens d'intérêts

La prévention des situations de conflits d'intérêts s'effectue sur la base de déclaration d'intérêt et en toute transparence.

Déclaration

Pour prévenir d'éventuels liens d'intérêts réels, perçus ou potentiels, nos concepteurs et intervenants annuellement et avant chaque début de session de formation sont priés de déclarer chaque année leurs éventuels liens d'intérêts et leur nature :

- Activité principale

- Activités à titre secondaire : participation à une instance décisionnelle d'un organisme public ou privé dont l'activité, les techniques ou produits entrent dans le champ de compétence de l'organisme ou de l'instance collégiale objet de la déclaration, travaux ou études scientifiques, consultant, articles, congrès...
- Activités qui ont bénéficié d'un financement par un organisme à but lucratif dont l'objet social entre dans le champ de compétence de l'organisme objet de la déclaration
- Participations financières dans le capital d'une société
- Existence de proches parents salariés ou possédant des intérêts financiers dans toute structure dont l'objet social entre dans le champ de compétence de l'organisme objet de la déclaration.
- Autres liens d'intérêts que le déclarant choisit de faire connaître.

Transparence :

Cette politique de gestion de prévention et gestion des conflits d'intérêts est présente dans le livret des actions de formation continue / professionnels proposé par l'organisme de formation « Emmanuelle Soulier Formation » et téléchargeable en ligne sur notre site internet www.emmanuellesoulierformation.com sous l'onglet « Documents légaux »

4. Analyse du conflit d'intérêts

Sur réception des formulaires de déclaration des liens d'intérêt, notre organisme procède à leur analyse afin de déterminer la présence ou non d'un quelconque lien d'intérêts. En fonction du type de lien rencontré, du rôle de la personne ou de l'organisation impliquée, l'analyse porte sur les éléments suivants :

Évaluation de l'intensité du lien :

1. risque élevé :

- liens d'intérêts majeurs ;
- crée une présomption de conflit d'intérêts

2. risque moins élevé :

- autres liens d'intérêts ;
- présomption ou absence de liens d'intérêts.

L'évaluation de l'intensité du lien prendra en considération des éléments comme la fréquence des relations, le montant des avantages financiers, la position de contrôle ou d'influence dans une firme commerciale, l'ancienneté des liens et sa pérennité, etc.

Impacts prévisibles :

- pour le contenu
- pour les participants
- pour les patients
- pour l'organisation

L'évaluation des impacts prévisibles prendra en considération des éléments comme :

- l'ampleur de la collaboration,
- l'influence sur le développement du contenu et les recommandations,
- la diffusion auprès des professionnels de la santé,
- les conséquences directes ou indirectes pour les patients,
- l'imputabilité et les perceptions en rapport avec l'organisation.

5. Gestion des liens d'intérêts

Une fois l'analyse terminée, la gestion de la situation s'effectue en fonction de quatre possibilités :

1. Liens d'intérêts réels
2. Liens d'intérêts potentiels
3. Liens d'intérêts perçus
4. Liens d'intérêts absents

Le but de cette gestion est de prévenir ou d'éviter toute tentative d'influence ou d'ingérence susceptible d'altérer l'intégrité professionnelle du concepteur et/ou de l'intervenant.

La conduite à tenir est établie en fonction du type de lien, de la source du lien, de son intensité, et de ses conséquences :

- Changement du concepteur et/ou de l'intervenant
- Validation du contenu par un ou des pairs
- Présentation des données probantes appuyant le contenu
- Présentation aux participants du lien potentiel reconnu afin de leur permettre d'évaluer les concepts présentés à la lumière de ces informations
- Retrait d'une partie du contenu de la formation
- Refus de reconnaître l'activité comme une activité de formation
- Toutes autres actions jugées opportunes